



arret de la pension alimentaire

Par **pisoni**, le **27/10/2012** à **13:05**

bonjour,

je voudrais arrêter la pension alimentaire de ma fille qui a 22 ans pour la raison suivante: je la loge gratuitement, je lui paye sa mutuelle et elle perçoit des assedics. le problème je n'arrive pas à me faire entendre auprès de mon ex femme qui ne veut pas faire la main levée suite à une saisie sur salaire. que dois-je faire?
merci de votre réponse.

Par **marivonne59**, le **28/10/2012** à **08:58**

bonjour, adresser une lettre au président du tribunal de votre résidence au juge des affaires familiales en expliquant votre situation. faites une demande de réévaluation de la pension alimentaire. en plus votre fille vit chez vous c'est sa mère qui doit payer une pension alimentaire selon ses revenus. je suis passé par la médiation.